

**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

2018-106

Monsieur Jean-françois GUEZET, Maire de la commune de LA TRINITE SUR MER,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 à L 153-42;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants;

VU le plan local d'Urbanisme de la commune approuvé le 26 décembre 2013,

VU la délibération du conseil municipal en date du 23/09/2016 se prononçant favorablement sur le lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme,

VU l'arrêté du maire du 5 avril 2018 prescrivant la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

VU la décision en date du 21 mars 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes désignant Madame Le Faou Jocelyne, géographe urbaniste, en qualité de commissaire enquêtrice ;

ARRETE

Article 1er - Il sera procédé à une enquête publique sur la modification N° 1 du plan local d'urbanisme de la commune pour une durée de 33 jours consécutifs à partir du lundi 14 mai 2018 et jusqu'au vendredi 15 juin 2018.

Article 2 - La modification N° 1 du plan local d'urbanisme sera ensuite approuvée par délibération du conseil municipal.

Article 3 - Madame Le Faou Jocelyne demeurant à Lorient (56100) a été désignée en qualité de commissaire- enquêtrice par le président du tribunal administratif de Rennes.

Article 4 - Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice seront déposés à la mairie pendant 33 jours consécutifs du 14 mai 2018 au 15 juin 2018

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- le lundi de 9h à 12h
- les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- le jeudi de 9h à 12h

Et exceptionnellement le lundi 4/06 de 14h à 17h, le vendredi 18/05 jusqu'à 17h30 et le samedi 9/06 de 9h à 12h.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête tenu à disposition à la mairie,
- par courrier adressé en mairie à la commissaire enquêtrice qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Madame Le Faou Jocelyne
Commissaire- enquêtrice
Mairie de La Trinité Sur Mer
Place Yvonne Sarcey
56470 La Trinité Sur Mer

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@latrinitesurmer.fr

Les observations déposées à l'adresse électronique précitées, seront mises en ligne sur le site Internet de la Commune.

Toute personne peut, à ses frais, et sur demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire de La Trinité Sur Mer en version numérique ou en format papier.

Article 5 - La commissaire enquêtrice recevra en mairie :

Le lundi 14/05 2018 de 9h à 12h,
Le vendredi 18/05 de 14h30 à 17h30
Le mardi 22/05 de 9h à 12h,
Le mercredi 30/05 de 14h à 17h,
Le lundi 4/06 de 14h à 17h,
Le Samedi 9/06 de 9h à 12h,
Le vendredi 15/06/2018 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Article 6 - A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera transmis à la commissaire-enquêtrice et clos par elle. Celle-ci disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour remettre au maire son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront tenus en mairie à la disposition du public ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an.

Article 7 - Des informations concernant le dossier de modification peuvent être obtenues auprès de Monsieur François LESNE, Adjoint au maire, à l'adresse de la mairie ou au service urbanisme à l'adresse électronique suivante : respurbanisme@latrinitesurmer.fr.

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 25 AVR. 2018

ID : 056-215602582-20180420-2018441-AR

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site Internet à l'adresse suivante <http://www.la-trinite-sur-mer.fr>

Article 8 - Un avis au public faisant connaître l'ouverture d'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours en caractères apparents dans les deux journaux ci-après

-Ouest France,
-Le Télégramme du Morbihan,

ainsi que sur le site internet de la commune (<http://www.la-trinite-sur-mer.fr>)

Il sera en outre affiché en différents lieux de la commune fréquentés du public, ainsi qu'en mairie.

Ces mesures de publication seront justifiées par un certificat du maire et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête.

Article 9 - Monsieur le maire adressera une copie du rapport de la commissaire enquêtrice à Monsieur le Préfet du département du Morbihan et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Article 10 - Une copie du présent arrêté sera transmise

à Mme la commissaire-enquêtrice,
à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes
à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

Fait à LA TRINITE SUR MER , le 24 avril 2018



Le maire

Jean-François GUEZE